

CTSD DES 20 JUIN ET 2 JUILLET

La déclaration liminaire de l'UNSA :

Vous nous proposez ce jour de débattre et voter 2 réorganisations (la centralisation de l'activité fiscalité énergétique au sein de la DI et le transfert de l'activité viticulture du bureau de Mérignac) que vous souhaitez faire valider un an plus tôt alors que toutes les procédures des CHS n'étaient pas encore purgées.

Les documents que vous nous avez transmis pour ce CTSD, ne nous semblent pas, pour notre part, répondre à l'ensemble des préoccupations que soulèvent ces réorganisations.

Parmi celles-ci :

- Concernant la centralisation de l'activité fiscalité énergétique dont certains bruits, non encore vérifiés, font état d'un futur transfert vers la DGFIP, nous ne connaissons pas la doctrine préconisée pour la répartition de l'activité contrôle entre bureaux et SRE et également entre les SRE de l'interrégion. De même, le plan de formation proposé aux agents ne prend pas suffisamment en compte, à nos yeux, l'aspect contrôle.

- Concernant le transfert de l'activité viti de Mérignac, des aspects immobiliers de votre projet ne nous semblent pas optimum afin de prévenir les risques psycho-sociaux.

Au-delà de ces remarques et à l'aune de centralisations passées, nous insistons sur le risque, une fois la centralisation de l'activité fiscalité énergétique réalisée, de voir partir cette mission sous d'autres cieux.

Quant à l'activité viticulture, nous souhaitons réaffirmer le rôle d'appui et de conseil que doit jouer notre administration envers les professionnels de la viticulture pour ne pas nous cantonner uniquement sur le tout contrôle.

Les décisions et votes :

Sans surprise, l'administration poursuit son projet centralisateur des TIC sur Bassens et de la TICPE sur Bayonne et La Rochelle.

L'UNSA a voté (avec Solidaires et USDFO) contre ces transferts dont nous craignons qu'ils préfigurent d'autres projets qui n'annoncent pas encore la couleur. (A cet égard, toutes les OS ont quitté le CTR du 9 juillet pour protester contre le manque de visibilité sur l'avenir des missions fiscalités de la douane).

Sur le second point, soit le transfert de l'activité viti de Mérignac sur les bureaux de Langon, Libourne et Paulliac, toutes les OS ont voté contre ce projet, nous avons mis en évidence le mauvais agencement du bureau de Langon bien avant la tenue de ces CTSD. Toutes les OS nous rejoignant sur ce point le DI en a pris bonne note et propose une réflexion sur l'aménagement immédiat du bureau de Langon et à terme sur la recherche de nouveaux locaux en posant des contraintes en termes de proximité avec la gare de Langon.

LE COWORKING, UNE SOLUTION AUX RESTRUCTURATIONS ?

À quoi va ressembler le coworking demain ?

Dans le futur, ce sera comme un réseau de téléphonie mobile. Les gens pourront travailler près de chez eux, sans passer autant de temps qu'aujourd'hui dans leur voiture pour aller au bureau, ce qui pollue la planète. Les jeunes générations n'ont pas envie de cela. Plusieurs études ont montré que c'est un bénéfice plus apprécié qu'une augmentation de salaire.

Avec le développement de la fibre optique, nous allons voir revenir les gens dans les petites villes. Tout ne sera plus concentré dans les métropoles, où les prix de l'immobilier ont flambé. C'est un mouvement qui prend de l'ampleur aux États-Unis.

Ainsi le coworking permettra une organisation de travail moins radicale que le télétravail qui oblige à travailler chez soi et plus souple que la centralisation organisationnelle d'aujourd'hui.

Mark Dixon, un milliardaire atypique

Aujourd'hui, le PDG d'IWG est à la tête d'un empire de 6 millions de m² de coworking dans le monde, dont plus de 5000 m² autour de la gare de Bordeaux. Il ouvre un nouveau site tous les jours sur la planète. Une réussite impressionnante, surtout quand on sait que ce milliardaire britannique vendait encore des hot-dogs il y a trente ans sur les routes du nord de Londres.



F.P : LES C.A.P MALMENNÉES

La loi F.P. fortement modifiée version Sénat est passée le 4 juillet devant la commission mixte Sénat/Parlement où un accord a été trouvé coupant la poire en deux sur les amendements votés par le Sénat. Ainsi si l'amendement fondamental, voté par le Sénat, concernant les compétences des CAP n'a pas été retenu, l'UNSA le déplore, d'autres amendements sont néanmoins conservés. Toutes les dispositions sont prises pour que le texte puisse être adopté avant le 30 juillet", a expliqué le secrétaire d'État Olivier Dussopt.

NON A LA PRIVATISATION D'ADP !

L'UNSA s'engage dans la bataille référendaire du NON à la privatisation d'ADP (Aéroports de Paris)

Le Bureau National de l'UNSA a lancé une campagne de mobilisation de ses structures syndicales dans la signature au référendum d'initiative partagé sur la proposition de loi.

4,7 millions de signatures sont nécessaires pour contraindre le Parlement à examiner la proposition de loi (présentée en application de l'article 11 de la constitution) visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

Parce qu'ADP est un enjeu de souveraineté de la France dans ses infrastructures stratégiques de mobilité, parce qu'ADP est une entreprise rentable (son cours en bourse a été multiplié par 3,5 depuis 2006), l'UNSA appelle donc l'ensemble de ses sympathisants à se mobiliser pour signer en ligne le référendum à l'adresse suivante : www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1

